Département de l'**Eure** **SÉANCE 8 DU 01/12/2026– DB06**
Arrondissement des **ANDELYS**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 26 novembre 2026
Date d'affichage : le 26 novembre 2026
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : xx
Votants : xx
Dont pouvoir (s) : xx

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX LE 01 DÉCEMBRE A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, FREDERIC BESNARD, JEAN-LUC ENJALBERT, LAURA VOLLAIS, PHILIPPE LAMOT, ELODIE PAILLER, SYLVIE PAUTHIER, MAXIME LECARDINAL, SOPHIE FONTAINE, BERNARD LEBOEUF, DANIEL JUBERT, CHANTAL QUERNIARD, ELODIE DESABAYE.

POUVOIRS DE:

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S:

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: ANNE BERICHI

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DROIT COMMUN AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE : FOUR DE REMISE EN TEMPÉRATURE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle que l'Agglomération Seine-Eure, en partenariat avec la **Régie des Deux Airelles** (Ville de Louviers), et la commune d'Heudebouville ont délibéré en septembre 2019 pour la création d'un **service commun de restauration collective** auquel la commune de Saint Pierre du Vauvray a décidé d'adhérer à compter du 1er septembre 2026 pour la restauration scolaire des élèves des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

La commune a souhaité éprouver ce nouveau service au travers d'une période dite « test » du 01/09 au 31/12/2026 afin de s'assurer du bon fonctionnement du nouveau dispositif qui comprenait également le prêt d'un four de remise en température par la Régie.

Au terme de cette phase probatoire concluante concernant la fourniture de repas, il est nécessaire d'investir dans un four de remise en température dont la commune sera propriétaire.

Les deux offres suivantes ont été réceptionnées et sont soumises à l'appréciation du conseil municipal :

Société 1 : GFROID
Type de prestation : fourniture/installation four
Total investissement : 4529.00 € HT soit 5434.80 € TTC
FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 2264.50 € HT
Reste à charge de la commune : 50% soit : 2264.50 € HT

Société 2 : GIFEC
Type de prestation : fourniture/installation four
Total investissement : 4818.00 € HT soit 5781.60 € TTC
FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 2409.00 € HT
Reste à charge de la commune : 50% soit : 2409.00 € HT

Ces financements prévisionnels sont susceptibles d'être modifiées dans la mesure où le Pacte Financier et Fiscal 2026-2032 de l'Agglomération Seine-Eure est toujours en cours d'élaboration.

Vu la délibération n°02 du 5 juin 2026 de la commune de Saint Pierre du Vauvray,

Vu la délibération n°03 du 1er décembre 2026 de la commune de Saint Pierre du Vauvray,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec xx voix POUR, xx voix CONTRE et xx Abstention(s) :

- Adopte l'offre numéro .... (société.....) pour un montant de .....€ TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agglomération Seine-Eure
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce projet.
- Prévoit les crédits d'investissements correspondants au budget.

Pour extrait certifié conforme au registre.

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY 27430

Jerôme BOURLET DE LA VALLÉE

Maire

Monsieur le maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :